



Cessation d'activité SARL

Par **MadameM28**, le 13/09/2024 à 11:48

Bonjour,

J'ai besoin d'une petite indication sur la procédure de fermeture d'une SARL.

Aujourd'hui notre société ne fonctionne pas comme on le souhaiterait. Nous ne sommes pas encore en cessation de paiement (nous avons encore un peu de trésorerie) mais nous ne pouvons tout de même pas faire une liquidation à l'amiable car nous n'avons pas les fonds pour payer tous nos créanciers.

étant en activité de vente, nous essayons de vendre notre bail commercial depuis 1 an mais il ne se passe rien.

Du coup, que pouvons nous faire ? Si nous ne pouvons pas partir en liquidation à l'amiable car manque de fond, nous ne pouvons pas partir en liquidation judiciaire car pas en cessation de paiement et nous n'arrivons pas à vendre notre bail, nous sommes perdu sur les solutions qui s'offrent à nous...

Merci à vous pour vos réponses,

Belle journée

Par **Fructidor**, le 13/09/2024 à 20:15

Bonsoir

Pour info, des options que vous pourriez envisager :

Procédure de sauvegarde : Cette procédure est destinée aux entreprises qui ne sont pas encore en cessation de paiement mais qui rencontrent des difficultés financières. Elle permet de geler les dettes et de mettre en place un plan de redressement

Cession d'actifs : Vous pourriez envisager de vendre certains actifs de l'entreprise pour générer des fonds. Cela pourrait inclure des équipements, des stocks ou d'autres biens.

Restructuration : Réduire les coûts opérationnels, renégocier les contrats avec les fournisseurs ou chercher des investisseurs pour injecter des capitaux propres.

Négociation avec les créanciers : Parfois, les créanciers peuvent accepter des délais de

paiement ou des réductions de dette si cela permet à l'entreprise de continuer à fonctionner.
Reprise par une autre société : Une autre entreprise pourrait être intéressée par la reprise de votre activité, ce qui inclurait la prise en charge de vos dettes.